

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
TEL 05.62.51.77.77 - FAX 05.62.51.77.87
WWW.INFOGREFFE.FR

RECEPISSE DE DEPOT

Maître MOURNET Pierre
45 rue Voltaire
BP 70063
65302 LANNEMEZAN CEDEX

V/REF :

N/REF : 76 B 40001 / 2012-A-457

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE TARBES certifie qu'il a reçu le 08/02/2012,

P.V. d'assemblée du 30/12/2011

- Modification de l'objet social
- Démission d'un gérant
- Modification de l'activité

Statuts mis à jour

Concernant la société

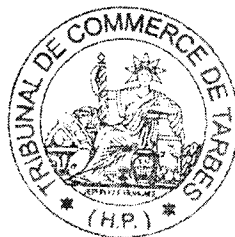
A.PORTILLO - CARROSSERIE MODERNE
Société à responsabilité limitée
89 route de la Barthe
65300 Lannemezan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-457 le 23/02/2012

R.C.S. TARBES 305 393 704 (76 B 40001)

Fait à TARBES le 23/02/2012,

LE GREFFIER

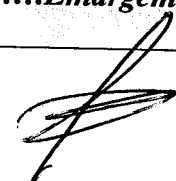
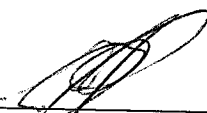


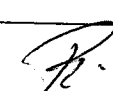
A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the official stamp.

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 décembre 2011

A. PORTILLO – CARROSSERIE MODERNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15.244,90 €
Siège social :
65300 LANNEMEZAN, 89 Route de La Barthe
RCS TARBES
305 393 704

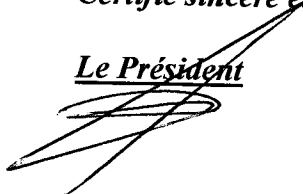
<i>Identité des associés</i>	<i>.Parts sociales.</i>	<i>..Voix..</i>	<i>..Mandataire..</i>	<i>.....Emargement.....</i>
PORTILLO Joseph, co- gérant de la société	500	500		
PORTILLO Yvette, née COMBETTES	250	250		
Ayants droits de M. Antoine PORTILLO, savoir : PORTILLO Yvette, née COMBETTES, PORTILLO Joseph et BESNARD Marie- Louise, née PORTILLO	250	250		
Total.....	1000	1000		

<i>Intervenant à l'assemblée en qualité de co-gérant non associé</i>			<i>..Mandataire..</i>	<i>.....Emargement.....</i>
PASCAREL Olivier				

Total des parts sociales présentes : 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social.

Certifié sincère et véritable

Le Président



Le Secrétaire



A. PORTILLO – CARROSSERIE MODERNE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15.244,90 €
Siège social :
65300 LANNEMEZHAN, 89 Route de La Barthe
RCS TARBES
305 393 704

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES**

**L'AN DEUX MILLE ONZE,
Le TRENTE DECEMBRE,
A 19 Heures
Au siège social de la société ci-après nommée,**

Se sont réunis, **en assemblée générale mixte**, les associés de la Société dénommée **A.PORTILLO – CARROSSERIE MODERNE**, société à responsabilité limitée au capital de 15.244,90 EUR, dont le siège est à LANNEMEZHAN (65300), 89 route de La Barthe, identifiée au SIREN sous le numéro 305393704 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES, sur convocation verbale de la gérance faite à chaque associé.

Les documents suivants ont été mis à disposition des associés, savoir :

- le rapport de la gérance sur les opérations projetées ;
- le projet de modification de l'objet social ;
- la lettre de démission de Monsieur Olivier PASCAREL de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 décembre 2011 au soir ;
- le projet succinct d'acte d'avenant à bail commercial à recevoir par l'Office notarial sis à LANNEMEZHAN (65300), 45 rue Voltaire, concernant des biens immobiliers sis à LANNEMEZHAN (65300), 89 route de La Barthe et 98 Allée du bocage ;
- le projet succinct de location-gérance du fonds artisanal et de commerce de réparation de tous véhicules (carrosserie, mécanique automobile), vente de véhicules d'occasion, sis à LANNEMEZHAN (65300), 89 route de La Barthe, au profit de la SEE CARROSSERIE PORTILLO, à recevoir par l'Office notarial sis à LANNEMEZHAN (65300), 45 rue Voltaire ;
- le texte des résolutions proposées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joseph André Daniel PORTILLO, agissant en qualité de co-gérant de la société.

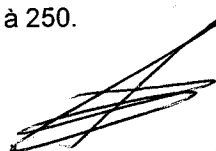
Est désigné comme secrétaire : Monsieur Olivier PASCAREL, co-gérant de la société.

La feuille de présence, dûment signée par les co-gérants et les associés, permet de constater la présence des co-gérants : Monsieur Joseph PORTILLO et Monsieur Olivier PASCAREL, ainsi que de l'ensemble des associés, savoir :

- Monsieur Joseph André Daniel PORTILLO, titulaire de 500 parts sociales numérotées de 501 à 1000 ;
- Madame Yvette Pierrette Julianne PORTILLO, née COMBETTES, titulaire de 250 parts sociales numérotées de 251 à 500 ;
- les ayants droits de Monsieur Antoine PORTILLO, savoir : Madame Yvette Pierrette Julianne COMBETTES, veuve PORTILLO, Monsieur Joseph André Daniel PORTILLO et Madame Marie Louise Isabelle Marcelle BESNARD, née PORTILLO, titulaires de 250 parts sociales, numérotées de 1 à 250.

OP

J.P.



Total des parts présentes : 1000 parts sur les 1000 parts composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour indiqué comme suit aux associés.

ORDRE DU JOUR

1°/ Extension de l'objet social à l'activité de station de lavage de véhicules, activité exercée depuis mars 1995 ;

Modification en conséquence de l'article 2 : "OBJET" des statuts de la société.

2°/ Mise à jour des activités de la société auprès de la Chambre des métiers et du Tribunal de commerce de TARBES.

3°/ Constatation et acceptation de la démission de Monsieur Olivier PASCAREL de ses fonctions de co-gérant à compter du 31 décembre 2011 au soir – Quitus de sa gestion.

4°/ Approbation de l'avenant au bail commercial consenti à la société et renouvelé suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire à LANNEMEZAN, le 09 février 2010, à recevoir par l'Office notarial sis à LANNEMEZAN (65300), 45 rue Voltaire. Ledit avenant devant porter sur la destination des biens loués, la désignation des biens loués et le loyer des biens loués.

5°/ Approbation de la location-gérance du fonds artisanal et de commerce de réparation de tous véhicules (carrosserie, mécanique automobile), vente de véhicules d'occasion, sis à LANNEMEZAN (65300), 89 route de La Barthe, au profit de la SEE CARROSSERIE PORTILLO, à recevoir par l'Office notarial sis à LANNEMEZAN (65300), 45 rue Voltaire.

6°/ Pouvoirs.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, les documents sus-énoncés mis à disposition des associés, la feuille de présence.

Puis, le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés dans le délai légal, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions aux co-gérants, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi :

Aucune observation n'est émise, les associés approuvant purement et simplement le projet d'avenant à bail commercial ainsi que le projet de location-gérance.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

O.P.  M.B. g.p.

RESOLUTIONS

Première résolution

La collectivité des associés décide d'étendre l'objet social de la société à l'activité de station de lavage de véhicules, activité exercée dans les faits depuis mars 1995.

En conséquence, elle décide de modifier l'article 2 "OBJET" des statuts de la société comme suit :

" Article 2 : OBJET

La Société continue d'avoir pour objet, en France et dans les départements et territoires d'outre-mer, et à l'étranger :

- tous travaux et prestations de service relevant de l'activité de carrossier, tôlerie, peinture ;
- toutes les réparations mécaniques afférentes à tous véhicules ;
- la vente de tous véhicules d'occasion ;
- ***l'activité de station de lavage de véhicules ;***
- la fabrication de panneaux tôle et toutes activités connexes à ces industries ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou d'industrie ayant la même activité ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation, la création de tous brevets, licences, procédés, ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet ci-dessus, leur exploitation, leur cession ou leur apport ;
- la participation, de la société par tous moyens à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique et sociétés françaises et étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises groupements ou réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, achats de fonds de commerce, apport, souscription, ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéficiaires de fusion, de sociétés en participation, de groupements, d'alliance ou de commandite ;
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tous objets similaires ou connexes. "

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

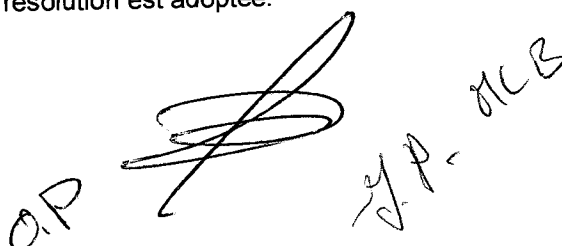
Deuxième résolution

La collectivité des associés approuve et accepte la mise à jour des activités de la société auprès de la Chambre des métiers et du Tribunal de commerce de TARBES, et en conséquence d'y enregistrer que les activités de la société sont les suivantes, à savoir :

- réparation de tous véhicules (carrosserie, mécanique automobile) depuis l'origine de la société ;
- vente de véhicules d'occasion depuis l'origine de la société ;
- station de lavage de véhicules depuis le mois de mars 1995.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.



 O.P. [Signature] J.P. - A.C.B.

Troisième résolution

La collectivité des associés prend acte de la démission présentée par Monsieur Olivier PASCAREL de ses fonctions de co-gérant de la société à compter du 31 décembre 2011 au soir.

Elle accepte expressément ladite démission et son moment de prise d'effet à savoir le 31 décembre 2011 au soir.

Elle donne quitus à Monsieur Olivier PASCAREL de sa gestion.

Elle constate que seul Monsieur Joseph PORTILLO demeurera gérant de la société à compter du 1^{er} janvier 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Quatrième résolution

La collectivité des associés approuve l'avenant au bail commercial consenti à la société et renouvelé suivant acte reçu par Maître Pierre MOURNET, Notaire à LANNEMEZAN, le 09 février 2010, et en conséquence approuve les modifications suivantes, à savoir :

- la modification de la destination des biens loués afin de tenir compte des activités réelles de la société ;

- la modification de la désignation des biens loués et essentiellement l'adjonction à compter du 1^{er} janvier 2012 de nouveaux biens, savoir : un immeuble sis à LANNEMEZAN (65300), 98 Allée du Bocage, cadastré section BI numéro 254, ainsi qu'à LANNEMEZAN (65300), 98 Allée du Bocage, un local à usage d'atelier d'environ 455 m² et le terrain attenant audit local, obturés au fonds par un portail métallique séparatif de la propriété prêté à la société dénommée "FERTIN JEROME", dépendant d'un immeuble sis à LANNEMEZAN (65300), 98 Allée du Bocage, figurant au cadastre de ladite Commune, savoir : section BI numéro 252 ;

- la réserve d'un droit de passage au profit du bailleur, de son épouse et de sa mère : Madame Yvette PORTILLO ;

- la modification du loyer à compter du 1^{er} janvier 2012 suite à ladite adjonction de biens, le loyer étant à compter de ladite date de trois mille deux cents euros (3.200,00 EUR) par mois hors taxes, droits et charges.

La collectivité des associés accepte de régulariser et signer l'acte d'avenant à bail commercial à recevoir par l'Office notarial sis à LANNEMEZAN (65300), 45 rue Voltaire, aux charges et conditions sus énoncées ainsi qu'aux charges et conditions que le gérant : Monsieur Joseph PORTILLO jugera convenables.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Cinquième résolution

La collectivité des associés approuve de donner en location-gérance à la société dénommée SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS CARROSSERIE PORTILLO, par abréviation SEE CARROSSERIE PORTILLO, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 € dont le siège est à LANNEMEZAN (65300), 89 route de La Barthe-de-Neste, identifiée au SIREN sous le numéro 538573163 et immatriculée sous le numéro 538573163 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de TARBES, à compter du 02 janvier 2012 pour une durée de deux années, renouvelable par tacite reconduction d'année en année, le fonds artisanal et de commerce de réparation de tous véhicules (carrosserie, mécanique automobile), vente de véhicules d'occasion, sis à LANNEMEZAN (65300), 89 route de La Barthe, lui appartenant.

O.P.

 MCB

Y.P.

La collectivité des associés décide toutefois d'exclure de ladite location-gérance la branche d'activité de station de lavage de véhicules, dont la société se réserve l'exploitation.

La collectivité des associés décide que ladite location-gérance devra avoir lieu moyennant une redevance mensuelle de cinq mille euros (5.000,00 EUR) hors taxe payable d'avance à la société et la prise en charge du loyer des murs à concurrence de la somme de deux mille sept cents euros (2.700,00 EUR) par mois, la société conservant une branche d'activité et en conséquence une partie des biens loués.

Enfin, la collectivité des associés décide d'inclure à l'acte de location-gérance une promesse de vente du fonds loué moyennant le prix de deux cent quatre-vingt mille euros (280.000,00 EUR) pour les éléments incorporels et le prix de quarante mille euros (40.000,00 EUR) pour les éléments corporels.

La collectivité des associés accepte de régulariser et signer l'acte de location-gérance à recevoir par l'Office notarial sis à LANNEMEZAN (65300), 45 rue Voltaire, aux charges et conditions sus énoncées ainsi qu'aux charges et conditions que le gérant : Monsieur Joseph PORTILLO jugera convenables.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

Sixième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à Monsieur Joseph PORTILLO, unique gérant de la société à compter du 1^{er} janvier 2012, à l'effet de signer au nom et pour le compte de la société l'acte d'avenant à bail commercial ainsi que l'acte de location-gérance, sus énoncés, à recevoir par l'Office notarial sis à LANNEMEZAN (65300), 45 rue Voltaire, aux conditions et charges sus énoncées ainsi qu'aux conditions et charges qu'il trouvera convenables et, d'une manière générale de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises et d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion desdits actes et à l'accomplissement des résolutions prises, notamment auprès de la Chambre des métiers et du Greffe du Tribunal de commerce de TARBES.

En outre, la collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes et desdits actes à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires, notamment auprès de la Chambre des métiers et du Greffe du Tribunal de commerce de TARBES, ainsi qu'à Maître Pierre MOURNET ou à Maître Sylvie FABERES, Notaires à LANNEMEZAN (65300), à l'effet d'effectuer et signer toutes insertions nécessaires dans un journal d'annonces légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La résolution est adoptée.

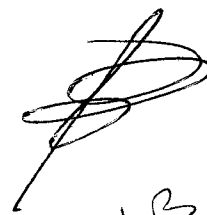
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par les co-gérants et les associés.

certifié conforme



J. P.
O.P.



MLB

